

Province de Québec
MRC de l'Islet
Municipalité de Sainte-Perpétue

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le 3 mars 2025 à 19h00 au Complexe Municipal.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Lise Anctil
Siège #3 - Gilles Chouinard
Siège #4 - Marylou Mercier
Siège #5 - Guylaine Cloutier
Siège #6 - Guy Joncas

Est absente à cette séance:

Siège #2 - Nancy Lamarre

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Daigle. Madame Diane Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

La conseillère Guylaine Cloutier arrive à 19h02. Le quorum est maintenu.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

DÉCLARATION DE LA DISPENSE DE LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR EST DONNÉE.

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir eu pris connaissance de l'ordre du jour. Une copie de celui-ci est distribuée dans l'assemblée.

- IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISE ANCTIL
- ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 3 février 2025
- 4 - AFFAIRES COURANTES
 - 4.1 - DÉSIGNATION d'un maire suppléant pour les mois de Mars, Avril, Mai et Juin 2025
 - 4.2 - DÉSIGNATION des signataires de chèques pour les mois de Mars, Avril, Mai et Juin 2025
 - 4.3 - ACCEPTATION - Démission de la chargée de projet par intérim - Madame Vicky Fortin
 - 4.4 - BUDGET ALLOUÉ - Activités pour la semaine de relâche scolaire 2025

47-03
2025

- 4.5 - BUDGET ALLOUÉ - Préparatifs pour la Fête de Pâques
- 4.6 - DEMANDE D'AUTORISATION - Club Lions (Activité Suçons-don et Encan chinois du 10 mai 2025)
- 4.7 - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - Centre d'action bénévoles des MRC de Montmagny et de L'Islet (CABML)
- 4.8 - DEMANDE DE SOUMISSION - Calcium d'été en flocons
- 4.9 - DEMANDE DE SOUMISSIONS - Balayage des rues
- 4.10 - DEMANDE DE SOUMISSIONS - Jardinière de fleurs pour la saison estivale 2025
- 4.11 - DEMANDE DE SOUMISSIONS - Services requis pour l'aménagement du Local 101
- 4.12 - DEMANDE D'AUTORISATION - ABC des Hauts Plateaux
- 4.13 - ACQUITTEMENT - Facturation à la municipalité pour les élèves en zones à risque 2024-2025
- 4.14 - SERVICE INCENDIE - Structure d'achats en groupe pour équipements et fournitures de services
- 4.15 - URLS - Tournée Régionale
- 4.16 - DEMANDE DE RÉPARATIONS - Matricule 4813 15 1043
- 4.17 - DEMANDE D'EXPERTISE PAR CAMÉRA - Matricule 4614 87 2337
- 4.18 - DEMANDE DE DÉROGATION à l'égard du règlement d'urbanisme - Futurs acheteurs
- 4.19 - MODIFICATION à l'heure d'ouverture du bureau municipal
- 4.20 - BAIL DE LOCATION À 0 \$ - Centre de prélèvements sanguin
- 4.21 - PUBLICATION - Offre d'emploi pour étudiants (Loisirs estivales)
- 4.22 - PUBLICATION - Offre d'emploi pour étudiants (Journalier)
- 4.23 - DEMANDE D'AUGMENTATION SALARIALE - Employé No 02-0008
- 4.24 - DEMANDE D'AUGMENTATION SALARIALE - Employé No 02-0012
- 4.25 - AUTORISATION / Transaction - Quittance avec 9183-5413 Québec Inc.
- 4.26 - OCTROI DU CONTRAT - Projet Aménagement du local 100
- 4.27 - MANDAT donné a la greffière-trésorière / Demande d'aide financière au FSPS pour l'aménagement du Local 101
- 4.28 - A TITRE INFORMATIF: OBTENTION - Subvention du Ministère des Transports pour le Rang Lafontaine
- 4.29 - A TITRE INFORMATIF: OBTENTION - Compensation financière du MTMD - Volet à Double vocation
- 4.30 - A TITRE INFORMATIF: LETTRE IMPORTANTE de la Ministre Mme Andrée Laforest - MAMH
- 4.31 - A TITRE INFORMATIF - Suivi des dossiers en cours
- 5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS
 - 5.1 - Point d'information - La conseillère Lise Anctil
 - 5.2 - Point d'information - La conseillère Nancy Lamarre
 - 5.3 - Point d'information - Le conseiller Gilles Chouinard
 - 5.4 - Point d'information - La conseillère Marylou Mercier
 - 5.5 - Point d'information - La conseillère Guylaine Cloutier
 - 5.6 - Point d'information - Le conseiller Guy Joncas
 - 5.7 - Point d'information - Le maire Claude Daigle
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Bordereau des correspondances
- 7 - VARIA
 - 7.1 - Inscrire libellé ici
 - 7.2 - Inscrire libellé ici

8 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

8.1 - Acceptation des comptes

8.2 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 28 février 2025

8.3 - Dépôt de l'état du relevé bancaire au 28 février 2025

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**48-03
2025**

3.1 - Séance ordinaire du 3 février 2025

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par GUY et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉ

4 - AFFAIRES COURANTES

**49-03
2025**

4.1 - DÉSIGNATION d'un maire suppléant pour les mois de Mars, Avril, Mai et Juin 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant les vacances de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARYLOU MERCIER
- ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE DÉSIGNER le conseiller Gilles Chouinard, maire suppléant, pour les mois de Mars, Avril, Mai et Juin 2025.

ADOPTÉ

**50-03
2025**

4.2 - DÉSIGNATION des signataires de chèques pour les mois de Mars, Avril, Mai et Juin 2025

Il est proposé par la conseillère MARYLOU MERCIER et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater les personnes suivantes comme signataires pour les mois de Mars, Avril, Mai et Juin 2025 :

PERSONNES AUTORISÉES :

Le maire	Claude Daigle
Le maire-suppléant	Gilles Chouinard
La directrice générale / greffière-trésorière	Diane Gagnon
La greffière-trésorière adj. par intérim	Kamille Jean

Cette résolution remplace la résolution # 385-11-2023

ADOPTÉ

**51-03
2025**

**4.3 - ACCEPTATION - Démission de la chargée de projet par intérim -
Madame Vicky Fortin**

Il est proposé par la conseillère LISE ANCTIL et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de la chargée de projet, Madame Vicky Fortin, effective au 28 février 2025 et lui souhaitant un bon succès dans son nouvel emploi.

ADOPTÉ

**52-03
2025**

**4.4 - BUDGET ALLOUÉ - Activités pour la semaine de relâche scolaire
2025**

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOUNARD et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un budget de 1 500 \$ pour la planification d'activités dans la semaine de relâche scolaire 2025.

ADOPTÉ

**53-03
2025**

4.5 - BUDGET ALLOUÉ - Préparatifs pour la Fête de Pâques

Il est proposé par le conseiller GUY JONCAS et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCORDER un budget de 1 000 \$ pour la planification de la Fête de Pâques

DE MANDATER Madame Kamille Jean pour l'organisation de la Fête de Pâques consistant à:

- Organisation d'un concours de coloriage et/ou de bricolage pour les enfants. (Un tirage au sort permettra à 3 enfants de recevoir un chocolat de Pâques);
- Recensement du nombre de personnes âgées dans les RPA, CHSLD, RTF, RI afin de leur offrir un présent contenant des produits d'érable;
- Publier sur les réseaux sociaux, une invitation à la population pour l'inscription de personnes âgées;
- Attribuer aux 40 premières inscriptions de personnes âgées, un présent contenant des produits d'érable

ADOPTÉ

**54-03
2025**

**4.6 - DEMANDE D'AUTORISATION - Club Lions (Activité Suçons-don et
Encan chinois du 10 mai 2025)**

CONSIDÉRANT Que le Club Lions de Sainte-Perpétue organise leur traditionnel "Suçons-don" pour leur collecte de fonds annuel qui aura lieu le 10 mai 2025 de 9 à 15 heures et qu'en raison de conditions météorologiques, celle-ci sera reconduit le 17 mai;

CONSIDÉRANT Que lors de cette activité, ceux-ci organisent un encan chinois pour une autre activité de financement;

CONSIDÉRANT Que les deux (2) activités requièrent une autorisation de la municipalité pour un barrage routier et l'espace du stationnement du complexe municipal;

CONSIDÉRANT Que ceux-ci désirent en cas de pluie, s'installer dans la partie anciennement de la Caisse Populaire;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISE ANCTIL
- ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER le Club Lions de Sainte-Perpétue:

- À faire un barrage routier lors de leur activité "Sucons-don" qui aura lieu le 10 mai de 9 à 15 heures en face du Complexe municipal;
- À utiliser le stationnement du Complexe municipal pour l'encan chinois;
- À refuser la demande de s'installer dans la partie anciennement de la Caisse Populaire en raison de la relocalisation des bureaux municipaux;
- De proposer le local 100 pour tenir leur encan chinois s'il y a présence de pluie.

ADOPTÉ

55-03
2025

4.7 - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - Centre d'action bénévoles des MRC de Montmagny et de L'Islet (CABML)

CONSIDÉRANT Que le CABML planifie présentement une soirée reconnaissance des bénévoles ce 29 mai prochain;

CONSIDÉRANT Que l'organisme sollicite la municipalité pour l'obtention d'un soutien financier afin de promouvoir et de soutenir le bénévolat dans la région;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARYLOU MERCIER
- ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ACCORDER à l'organisme CABML, une aide financière au montant de 160.00 \$ pour la soirée reconnaissance des bénévoles qui aura lieu à la Vigie de St-Jean-Port-Joli le 29 mai prochain.

ADOPTÉE

56-03
2025

4.8 - DEMANDE DE SOUMISSION - Calcium d'été en flocons

Il est proposé par le conseiller GUY JONCAS et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la directrice générale à demander des soumissions pour le calcium d'été en flocon pour la saison estivale 2025.

ADOPTÉ

**57-03
2025**

4.9 - DEMANDE DE SOUMISSIONS - Balayage des rues

CONSIDÉRANT Que le contrat de balayage des rues attribué a Construction HDF Inc. expirait en 2024;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GUY JONCAS
- ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE MANDATER la directrice générale a demandé des soumissions pour le balayage des rues pour les trois prochaines années.

ADOPTÉ

**58-03
2025**

4.10 - DEMANDE DE SOUMISSIONS - Jardinière de fleurs pour la saison estivale 2025

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOUINARD et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une soumission à St-Pamphile Fleuriste pour l'achat de 24 jardinières de fleurs afin de favoriser l'achat local.

ADOPTÉ

**59-03
2025**

4.11 - DEMANDE DE SOUMISSIONS - Services requis pour l'aménagement du Local 101

CONSIDÉRANT Que la Municipalité déménagera ses bureaux dans le local 101 (locaux de l'ancienne caisse Desjardins);

CONSIDÉRANT Que l'accessibilité à ses bureaux sera un atout pour toute la population;

CONSIDÉRANT Que l'administration du nouveau nom "Paroisse de Notre-Dame des Érables" occupera le local 201 en 2025 et qu'une enseigne sera apposée à l'entrée du local au début du mois de juin;

CONSIDÉRANT Que le déménagement des bureaux apportera des dépenses de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISE ANCTIL
- ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE MANDATER la directrice générale à demander des soumissions pour des travaux dans les domaines suivants:

Électricité, Internet, téléphonie, caméra de surveillance, système d'alarme, ect...

ADOPTÉ

**60-03
2025**

4.12 - DEMANDE D'AUTORISATION - ABC des Hauts Plateaux

Il est proposé par le conseiller GUY JONCAS et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'ABC des Hauts Plateaux à installer un kiosque pour les jeunes entrepreneurs sur le terrain de l'OTJ lors de la journée familiale ayant lieu le 7 juin 2025.

ADOPTÉ

**61-03
2025**

4.13 - ACQUITTEMENT - Facturation à la municipalité pour les élèves en zones à risque 2024-2025

Il est proposé par la conseillère GUYLAINE CLOUTIER et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquitter la facture au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud et ce, au montant de 405.00 \$ (taxes applicables) pour les élèves en zones à risque 2024-2025.

Adopté

**62-03
2025**

4.14 - SERVICE INCENDIE - Structure d'achats en groupe pour équipements et fournitures de services

ATTENDU Que la municipalité de Sainte-Perpétue doit procéder à l'achat ou à la vérification de certains équipements reliés au service incendie dans le cadre de son Plan de mise en oeuvre en sécurité incendie;

ATTENDU la possibilité de regrouper les municipalités dans le but d'uniformiser la demande de soumissions en plus de permettre la réalisation d'importantes économies d'échelle pour les municipalités participantes;

ATTENDU QU'une des démarches à faire avant de procéder à l'évaluation ou à l'achat d'équipements est de demander des soumissions;

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet a mis en place, dans le cadre de son Plan de mise en oeuvre en sécurité incendie, une structure d'achats en groupe afin de procéder auxdites demandes de soumissions pour les municipalités de son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GILLES CHOUINARD
- ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER la MRC de L'Islet à procéder pour et au nom de la municipalité de Sainte-Perpétue à une demande de soumissions auprès des fournisseurs de services potentiels dans le but d'acheter ou d'évaluer certains équipements reliés au service incendie selon la liste des besoins de la municipalité fournie à la MRC de L'Islet.

ADOPTÉ

**63-03
2025**

4.15 - URLS - Tournée Régionale

CONSIDÉRANT Que l'Unité régionale de loisirs et de sports de Chaudière-Appalaches offre aux municipalités quatre (4) occasions de partager leurs

défis et enjeux afin d'adapter les services de loisirs et de sports à la réalité d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT Que les responsables de loisirs et de sports peuvent assister de 18 à 21 heures à la Tournée régionale;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISE ANCTIL
- ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE MANDATER le conseiller Guy Joncas et la conseillère Marylou Mercier à assister à la tournée régionale 2025 ayant lieu à L'Islet le 23 avril prochain et ce, conditionnel à leur disponibilité.

ADOPTÉ

**64-03
2025**

4.16 - DEMANDE DE RÉPARATIONS - Matricule 4813 15 1043

CONSIDÉRANT Que le matricule # 4813 15 1043 demande la réparation du bris de son revêtement de vinyle extérieur et ce, occasionné par une rondelle en provenance de la patinoire;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GUY JONCAS
- ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ACCEDER à la demande du matricule # 4813 15 1043 pour la réparation, par les employés municipaux, du revêtement de vinyle à son garage lorsque la température sera plus clémente et d'informer le responsable de la patinoire à sensibiliser les jeunes à ne pas envoyer de rondelles en dehors de la patinoire.

ADOPTÉ

**65-03
2025**

4.17 - DEMANDE D'EXPERTISE PAR CAMÉRA - Matricule 4614 87 2337

Il est proposé par la conseillère MARYLOU MERCIER et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande du matricule # 4614-87-2337 afin de passer une caméra dans les conduites d'aqueduc et d'égout sur la 204 dans le but de statuer sur le raccordement des conduites à son commerce;

D'ACCORDER le contrat de gré à gré à la firme "Net-eau-Cam" et ce, selon le devis 1059 au montant de 518.40 \$ (taxes applicables) et ce, conditionnel à aucun engagement futur de la Municipalité.

ADOPTÉ

**66-03
2025**

4.18 - DEMANDE DE DÉROGATION à l'égard du règlement d'urbanisme - Futurs acheteurs

CONSIDÉRANT Que de futurs acheteurs désirent acquérir un terrain vague dans le Rang Lafontaine (Lot 5 784 324, 5 784 336, 5 784 337) afin de venir s'y installer à leur retraite dans 10 ans;

CONSIDÉRANT Que le règlement d'urbanisme 06-2016 stipule à l'article que tout propriétaire doit éventuellement construire un bâtiment résidentiel avant tout autre construction;

CONSIDÉRANT Que ceux-ci souhaitent s'établir dans la région et demande une dérogation au règlement d'urbanisme pour y construire un abri pour la l'entreposage des matériaux;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISE ANCTIL
- ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE REFUSER la demande les futurs acheteurs afin qu'ils construisent un abri pour l'entreposage des matériaux pour leur futur projet de construction d'un bâtiment résidentiel et ce, dans 10 ans contrevenant au règlement d'urbanisme en vigueur.

ADOPTÉ

67-03
2025

4.19 - MODIFICATION à l'heure d'ouverture du bureau municipal

CONSIDÉRANT le départ de Madame Vicky Fortin et le nombre restreint des employés au bureau;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARYLOU MERCIER
- ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE MODIFIER l'horaire du bureau municipal afin de permettre aux employés municipaux leur pause diner et ce, de 11h30 a 12h00

ADOPTÉ

68-03
2025

4.20 - BAIL DE LOCATION À 0 \$ - Centre de prélèvements sanguin

CONSIDÉRANT Que le CISSS de Chaudière-Appalaches désire signer un bail de location à 0 \$ pour son centre de prélèvement sanguin situé dans le Complexe municipal au 2e étage;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GILLES CHOUINARD
- ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER Monsieur le maire, Claude Daigle, à signer le bail de location à 0 \$ pour la conservation du centre de prélèvement sanguin afin d'offrir ce service de proximité à la population.

ADOPTÉ

69-03
2025

4.21 - PUBLICATION - Offre d'emploi pour étudiants (Loisirs estivales)

Il est proposé par le conseiller GUY JONCAS et résolu à l'unanimité des membres présents, de permettre la publication d'une offre d'emploi, permettant à des étudiants de combler différents postes pour le terrain de jeux et la piscine à l'été 2025 et ce, sur les réseaux sociaux et le site internet de la municipalité.

ADOPTÉ

70-03
2025

4.22 - PUBLICATION - Offre d'emploi pour étudiants (Journalier)

Il est proposé par la conseillère GUYLAINE CLOUTIER et résolu à l'unanimité des membres présents, de permettre la diffusion d'une offre d'emploi pour combler un poste de "Journalier étudiant" sur les réseaux sociaux et sur le site de la municipalité. Ce poste est admissible pour les étudiants fréquentant une institution scolaire et retournant aux études à l'automne 2025.

ADOPTÉ

71-03
2025

4.23 - DEMANDE D'AUGMENTATION SALARIALE - Employé No 02-0008

Il est proposé par la conseillère MARYLOU MERCIER et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REFUSER la demande d'augmentation salariale pour l'employé No 02-0008 considérant qu'une augmentation salariale de 2,5% a été accordée en janvier 2025;

QU'UNE réévaluation sera faite dans 6 mois.

ADOPTÉ

72-03
2025

4.24 - DEMANDE D'AUGMENTATION SALARIALE - Employé No 02-0012

Il est proposé par le conseiller GUY JONCAS et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REFUSER la demande d'augmentation salariale pour l'employé No 02-0012 considérant qu'une augmentation salariale de 2,5% a été accordée en janvier 2025.

QU'UNE réévaluation sera faite dans 6 mois.

ADOPTÉ

73-03
2025

4.25 - AUTORISATION / Transaction - Quittance avec 9183-5413 Québec Inc.

TITRE : AUTORISATION DE LA TRANSACTION-QUITTANCE AVEC 9183-5413 QUÉBEC INC. (DOSSIER JUDICIAIRE NO 300-17-000046-241)

ATTENDU QUE la Municipalité octroi le 20 octobre 2021 un contrat de déneigement à 9183-5413 Québec inc. pour les saisons hivernales 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026;

ATTENDU QUE 9183-5413 Québec inc. prétend dans une Mise en demeure du 21 octobre 2024 que les taxes TPS/TVQ ne sont pas incluses dans le montant du contrat de déneigement;

ATTENDU QUE le 22 novembre 2024, 9183-5413 Québec inc. a introduit une *Demande introductive d'instance* (dossier portant le numéro 300-17-000046-241)

dans le cadre de laquelle elle réclame à la défenderesse la somme de 131 844,48 \$, avec intérêts et frais, alléguant que des taxes auraient dû être applicables en sus du prix soumissionné pour les saisons 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et réservant ses droits de réclamer les taxes pour les saisons 2024-2025 et 2025-2026 (ci-après le « **Dossier** »);

ATTENDU QUE sans admission aucune, les Parties en sont venues à une entente afin de régler à l'amiable les différends les opposant;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISE ANCTIL
- ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser le règlement à l'amiable du dossier judiciaire portant le numéro 300-17-000046-241 conformément à la Transaction-Quittance convenu avec 9183-5413 Québec inc.;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer la Transaction-Quittance permettant de mettre fin au dossier judiciaire portant le numéro 300-17-000046-241;

D'autoriser le paiement à 9183-5413 Québec inc. la somme de 10 771,92 \$ pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024, en capital, frais et intérêts, pour le prix d'ajustement du carburant pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024, au plus tard dans les quinze (15) jours suivant la signature de la présente transaction-quittance;

D'autoriser la directrice générale à procéder au paiement à 9183-5413 Québec inc.;

D'autoriser les modalités de calcul convenu avec 9183-5413 Québec inc. quant à l'ajustement du prix du carburant pour les années 2024-2025 et 2025-2026, la présente résolution étant considérée comme un avenant intégré au contrat entre les parties, soit les modalités suivantes :

a) Les Parties se baseront sur la méthode de calcul prévue au CCDG, Édition 2014, article 8.5;

b) Les Parties se baseront sur le prix de référence (PR) sur cinq (5) ans provenant du Ministère des Transports;

c) Le prix moyen (PM) utilisé dans le cadre de la méthode de calcul prévue au CCDG sera validé annuellement avec le Ministère des Transports;

ADOPTÉ

74-03
2025

4.26 - OCTROI DU CONTRAT - Projet Aménagement du local 100

CONSIDÉRANT Qu'un appel d'offres par invitation pour le Projet d'aménagement du Local 100 a été transmis à quatre (4) entrepreneurs en construction par messagerie électronique;

CONSIDÉRANT Que trois (3) d'entre-eux ont visité le local pour une expertise des travaux à effectuer et ce, en compagnie de la directrice générale et de la chargée de projet en leur fournissant tous les renseignements requis sans exception;

CONSIDÉRANT Que la municipalité a reçu trois (3) soumissions dont deux (2) par messagerie électronique et une (1) en présentiel intégral à leur contenu;

CONSIDÉRANT Que les (3) soumissions reçues correspondaient a la description fournie lors de la visite des lieux pour l'exécution des travaux a réaliser soit:

1. Roby T. Construction Inc. au montant de 40 145.00 \$ (taxes applicables)
2. Construction & Rénovation MF Gagnon Inc au montant de 99 389.85 \$ (taxes applicables)
3. Construction & Rénovation Martin Pelletier Inc. au montant de 41 560.20 \$ (taxes applicables)

CONSIDÉRANT Que l'entrepreneur No 2 a abdiqué en précisant que les calculs de sa soumission étaient erronés ce qui ne lui permettait pas de refaire une autre soumission;

CONSIDÉRANT Qu'en vertu de l'article 6.2 de la Politique de gestion contractuelle, il était interdit a tout membre du conseil ou fonctionnaire de la municipalité de répondre a toute demande d'information relativement a tout appel d'offres;

CONSIDÉRANT Qu'en vertu du paragraphe 7 de l'article 935 du Code Municipal, la passation d'un contrat est attribuée a l'entrepreneur dont la soumission est la plus basse;

CONSIDÉRANT Qu'en vertu de l'article 14 (section III) de la Loi sur les contrats des organismes publics, un contrat comportant une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres public peut, conformément à l'article 14.3, être adjudgé par un organisme public à la suite d'un appel d'offres public ou sur invitation ou être attribué de gré à gré;

CONSIDÉRANT Qu'en vertu de l'article 21.0.2 alinéa 1 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le responsable des règles contractuelles a respecter les règles contractuelles prévues par la présente loi et par ses règlements, ses politiques et ses directives;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISE ANCTIL
- ET RÉSOLU A LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ATTRIBUER le contrat pour l'exécution des travaux du "Projet Aménagement du Local 100" a l'entreprise Roby T. Construction Inc. et ce, au montant de 40 145 \$ (taxes applicables) conditionnel au respect du délai d'exécution des travaux projetés comprenant:

Pour la future salle du conseil:

- Démolition d'un bureau existant;
- Récupérer la porte et la vitrine pour les installer dans le futur bureau de la direction;
- Construction de 2 murs insonorisés de dimension 32 X 17 pieds;
- Puits de lumière sur le mur attenant a la salle des archives;
- Pose de gypse, plâtrage et peindre les murs;
- Refaire le revêtement de plancher avec de la tuile commerciale comprenant le retrait du plancher flottant et d'une partie de la céramique;
- Déplacer les tuiles au plafond au besoin;
- Installer 2 portes avec poignée qui barre dont une de 36 pouces;
- Installer 1 porte avec poignée qui barre dans le couloir adjacent a la salle des archives.

Pour le futur bureau de la direction:

- Construction d'un bureau;

- Installation de la fenêtre et de la porte récupérée;
- Installation de deux autres fenêtres du côté ouest;
- Pose de gypse, plâtrage et peindre les murs;
- Refaire le revêtement de plancher avec de la tuile commerciale;
- Déplacer les tuiles au plafond au besoin.

ADOPTÉ

La conseillère Guylaine Cloutier est en désaccord avec la décision des autres membres du conseil.

**75-03
2025**

4.27 - MANDAT donné a la greffière-trésorière / Demande d'aide financière au FSPS pour l'aménagement du Local 101

Il est proposé par le conseiller GUY JONCAS et résolu a l'unanimité des conseillers présents de mandater la greffière-trésorière a déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de L'Islet pour le projet "Aménagement du Local 101".

ADOPTÉ

4.28 - A TITRE INFORMATIF: OBTENTION - Subvention du Ministère des Transports pour le Rang Lafontaine

Le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a octroyé à la Municipalité de Ste-Perpétue une subvention dans le cadre du PAVL - Volet Redressement et ce, au montant de 909 018 \$ pour des travaux requis estimés a 1 069 433.24 \$ dans le Plan d'intervention en infrastructures routières locales soit:

- Le resurfaçage d'une partie du Rang Lafontaine
- La réfection d'un ponceau dans le Rang Lafontaine
- La réfection d'un ponceau dans le Rang Terrebonne

4.29 - A TITRE INFORMATIF: OBTENTION - Compensation financière du MTMD - Volet à Double vocation

Le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a octroyé à la Municipalité une compensation financière et ce, au montant de 6 400 \$ dans le cadre du PAVL - Volet Axe a Double vocation.

4.30 - A TITRE INFORMATIF: LETTRE IMPORTANTE de la Ministre Mme Andrée Laforest - MAMH

Le président lit a voix haute la missive de la Ministre Andrée Laforest du MAMH concernant l'imposition des tarifs douaniers et la demande d'achat local.

4.31 - A TITRE INFORMATIF - Suivi des dossiers en cours

DOSSIER: G7 (Regroupement des 7 municipalités du Sud de L'Islet) EN RÉPONSE DU VARIA DE LA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER.

Tel que discuté, les sommes attribuées à la MRC de L'Islet dans le cadre du G7 au montant de 4 900 \$ servait à la dernière partie du salaire de "l'Agente en développement du Sud de L'Islet" qui avait été conclu dans l'entente de vitalisation. Celle-ci n'a pas été reconduit a son poste.

Pour ce qui est des aides financières accordées dans la Municipalité, la Médiathèque L'Héritage de L'Islet-Sud et Les Doyens de Sainte-Perpétue ont pu bénéficier de cette subvention dans le cadre du FRR - Volet Vitalisation

Nous invitons les organismes admissibles à déposer leurs projets dans le cadre du FRR- Volet Vitalisation pour l'obtention d'une aide financière. Les formulaires sont disponibles sur le site de la MRC de L'Islet dans l'onglet Fonds de soutien aux projets structurants.

DOSSIER: REFECTION DE LA PISCINE MUNICIPALE

La deuxième phase du projet va être complétée pour la saison estivale 2025. Celle-ci sera fonctionnel et mise aux normes pour de nombreuses années.

Par contre, une aide financière avait été demandée dans le cadre du "*Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)*" et celle-ci a été refusé. L'enveloppe budgétaire destinée a plusieurs projets a été octroyé à la Ville de Montmagny pour la construction d'un complexe culturel et sportif en santé durable et ce, au montant de 20 millions de dollars.

La Caisse Desjardins du Sud de L'Islet et des Hautes-Terres a attribué à la Municipalité, une aide financière de 5 000 \$ pour son projet.

DOSSIER: ÉCLAIRAGE DES RUES

Une demande a été faite auprès de l'entreprise "Cytech Corbin" pour la réparation de plusieurs lumières de rues. Considérant que ceux-ci n'ont aucune disponibilité avant la 3e semaine de mars, des démarches ont été entreprises auprès de Carl Bourgault, électricien. Afin d'assurer sa sécurité le long de la Route 204, celui-ci accepte de prendre en charge la réparation des lumières de rues conditionnel a être escorter par les employés de la municipalité.

DOSSIER: ÉTAT DES IMMEUBLES A ÊTRE VENDUS POUR NON PAIEMENT DE TAXES

Le 20 février, la municipalité a transmis a la MRC de L'Islet, deux dossiers sur six pour des immeubles a être vendus pour non paiement de taxes.

DOSSIER: PROJET TOUR DE COUVERTURE DE RÉSEAU CELLULAIRE PAR TELUS

Faisant suite a la consultation publique, une seule personne s'est objecté au projet ce qui fait en sorte que les procédures pour le projet peuvent continuer. Après de nombreuses démarches, l'installation de la tour sur un terrain de la municipalité devrait se réaliser au cours de l'année. Il nous a été mentionné que celle-ci serait en fonction pour l'année 2026.

5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS

5.1 - Point d'information - La conseillère Lise Anctil

- Aucune réunion

5.2 - Point d'information - La conseillère Nancy Lamarre

- Absente pour convalescence

5.3 - Point d'information - Le conseiller Gilles Chouinard

Pratique des pompiers: Les pompiers au nombre de 6 ont testés les appareils respiratoires.

Tournée des rues et des rangs: Le déneigement n'est pas satisfaisant. Le coin des rues n'est pas dégagé ce qui peut causer des accidents. Un courriel sera retourné à l'entrepreneur pour l'exécution des travaux.

5.4 - Point d'information - La conseillère Marylou Mercier

Semaine de relâche scolaire:

- La luge autrichienne n'a pas faite fureur. Aucune inscription pour cette activité.
- L'activité "Perroquet Pirate", ayant lieu dimanche le 9 mars à la sacristie, a remporté tout un succès. Deux groupes de 25 personnes ont été formés.
- La patinoire est ouverte tous les jours de la semaine pour les adeptes de hockey et de patinage libre;

5.5 - Point d'information - La conseillère Guylaine Cloutier

Transport Adapté:

- Un des chauffeurs est présentement en convalescence.
- Des prévisions budgétaires doivent être prévues pour les trois prochaines années.

5.6 - Point d'information - Le conseiller Guy Joncas

ORH: Aucune réunion

Loisirs: Voir la description de la conseillère Marylou Mercier.

5.7 - Point d'information - Le maire Claude Daigle

Conseil des maires:

Projet éolienne dans le Bas St-Laurent va de l'avant. Un employé de la MRC de L'Islet suit le dossier ardemment. Lorsque le projet sera réalisé, des redevances vont être versés aux municipalités.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

7 - VARIA

Rien au varia

7.1 - Inscrire libellé ici

Inscrire contenu ici

7.2 - Inscrire libellé ici

Inscrire contenu ici

8 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

8.1 - Acceptation des comptes

DÉCLARATION DE DISPENSE DE LECTURE DES COMPTES EST DONNÉE

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir eu pris connaissance des journaux déboursés et comptes fournisseurs.

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOUNARD et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient et sont acceptés et que nous avons les crédits nécessaires pour acquitter ces montants.

Journaux déboursés et JG	156 223,89\$
Comptes fournisseurs et JG	38 452,66\$

Classés en annexe

Diane Gagnon

Greffière-trésorière

Les factures ont été vérifiées par monsieur Claude Daigle et madame Diane Gagnon.

8.2 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 28 février 2025

Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 28 février 2025.

8.3 - Dépôt de l'état du relevé bancaire au 28 février 2025

À la demande du conseil municipal, la directrice générale / greffière-trésorière dépose l'état du relevé bancaire au 28 février 2025.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période des questions débute à 19 : 41 heures. Le président demande à l'assemblée s'il y a encore des questions. N'ayant plus de questions de l'assemblée, la période de questions se termine à 19 : 45 heures.

Par contre, une personne dans l'assemblée s'est manifesté après la clôture de l'assemblée pour poser des questions. Considérant que la levée de l'assemblée avait été adopté et dans le but d'être équitable avec tous, le président de l'assemblée lui a fait part de passer au bureau municipal pour répondre a ses questionnements concernant le point 4.26 "Octroi du contrat pour le projet Aménagement du Local 101".

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller GUY JONCAS et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 : 45 heures.

Je, Claude Daigle, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Claude Daigle
Maire

Diane Gagnon
Directrice gén. et greffière-trésorière